

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amélie de MONTCHALIN reçoit le rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale demandé à M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ICARD, et Mme Corinne DESFORGES

Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a reçu aujourd'hui le rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, demandé à M. Philippe LAURENT, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), Mme Mathilde ICARD, présidente de l'association des DRH des grandes collectivités et Mme Corinne DESFORGES, inspectrice générale de l'administration.

Les agents de la fonction publique territoriale ont joué un rôle majeur dans la continuité et l'amélioration des services publics au cœur de la crise sanitaire, en proximité avec les Français. La fonction publique territoriale est toutefois confrontée, comme les autres employeurs publics, à de nombreux défis d'attractivité spécifiques, très divers selon les territoires, les strates de collectivités, les filières et les métiers concernés. C'est pourquoi la Ministre avait demandé, dans sa lettre de mission du 21 septembre 2021, afin de compléter les constats posés par la DGAFP sur l'évolution de l'attractivité de la fonction publique de manière générale, de disposer d'une vision plus précise des enjeux du versant territorial, et de formuler des recommandations ciblées.

La mission a recensé des leviers d'attractivité dont disposent aujourd'hui les employeurs territoriaux, et des pistes nouvelles, dont la Ministre souhaite qu'elles fassent l'objet de discussions avec les associations d'élus dans les prochaines semaines. Le rapport met également en valeur plusieurs initiatives exemplaires menées par des collectivités, rencontrées au gré de l'étude, qui pourront constituer une source d'inspiration pour d'autres collectivités et nourrir cette réflexion collective.

Cette réflexion pourra s'appuyer sur les 27 propositions concrètes que formule le rapport. Elles relèvent de trois axes principaux :

- le renforcement de la place des élus et des exécutifs territoriaux au travers de la coordination des employeurs territoriaux, qui doit pouvoir être mieux responsabilisée, mener des négociations avec les partenaires sociaux et mettre en place une politique

de rémunération plus incitative au sein de la fonction publique territoriale ;

- le développement de la coopération et de la prise d'initiatives, y compris inter-fonctions publiques, en faveur de l'attractivité à l'échelon local ;
- la proposition de mesures techniques visant à supprimer les différents freins à l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Amélie de MONTCHALIN tient à saluer la qualité du travail d'analyse inédit de la mission, mené grâce à plus de 150 auditions, une étude en partenariat avec la DITP, et une autre auprès des employeurs locaux. La Ministre salue également les propositions qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilisation et d'une autonomie renforcée des employeurs territoriaux dans la gouvernance nationale de leurs effectifs et de leur politique de rémunération. Elle a pris connaissance avec grand intérêt des pistes explorées, dont beaucoup relèvent des employeurs territoriaux et de leur coordination à l'échelle des bassins d'emploi, et souligne notamment les propositions du rapport en matière de logement, ou encore de promotion de la « marque employeur » de la fonction publique territoriale.

Après la remise officielle de ce rapport, la ministre souhaite désormais que son contenu fasse l'objet d'un échange lors d'un prochain CSFPT informel, en présence des associations d'élus et des organisations syndicales. Ces propositions et cet échange alimenteront utilement les réflexions en cours dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales engagée par la ministre en septembre 2021 et dont les travaux aboutiront au début du mois de mars.